

Libérations conditionnelles—Loi

mettons les dollars à la banque et les hommes en prison et nous les y laissons dormir, espérant qu'ils ne porteront pas intérêt pour notre société. Nous ne faisons à peu près rien pour les réadapter. C'est là l'échec de notre système de libération conditionnelle.

J'admire les efforts que tente George Street dans notre société pour améliorer notre régime de libérations conditionnelles. Il doit lutter à armes inégales. Il fait de son mieux en tant que particulier, mais il reçoit peu ou pas d'aide du gouvernement. C'est ce qui explique les difficultés que nous avons avec les récidivistes et nos détenus aujourd'hui. Où se trouve la difficulté? Nous dépensons des milliers et des milliers de dollars pour garder dans nos institutions des détenus qui ont besoin qu'à l'intérieur de ces murs on les prépare à vivre dans la société.

Je puis évoquer le cas d'un jeune homme d'une autre race que l'on avait envoyé dans un établissement pénal du pays. Il y arriva à l'âge de 17 ans et y demeura jusqu'à 33 ans. Personne ne s'occupa de lui. On l'avait tout bonnement plaqué là. Personne ne lui enseigna à lire et à écrire. Il ne reçut aucune instruction. On lui apprit à rembourrer les chaises et les divans. Lors d'une visite courante à l'établissement, un juge l'aperçut: il était occupé à rembourrer. Il a demandé pourquoi ce jeune homme se trouvait là. Chose étonnante il n'avait jamais été condamné à purger une peine dans cet établissement. On avait prétendu qu'il était psychopathe et il s'y trouvait depuis environ 15 ans. Personne ne l'avait examiné pour voir où résidait le problème. A vrai dire il n'y en avait pas. Il avait débuté à la dure dans la vie, comme bien d'autres de ces jeunes garçons. Il est resté là 15 ans. Il n'y eut ni procès, ni juge pour le condamner à tant d'années dans cette institution. Il fut simplement envoyé là, puis oublié. Voilà notre système pénal.

Demandez à un tribunal de remédier à la chose et le magistrat vous dira: Ne vous adressez pas à moi pour cela, je n'étais pas en fonction à l'époque. Je songe à ce jeune homme placé dans une institution pendant 15 ans, sans secours d'aucune sorte, sans aide d'aucune sorte. C'est un noir? Et puis après? C'est un Canadien, blanc, noir, rose ou violet, peu m'importe. C'est vraiment là une chose indigne et nous pourrions y remédier. Nous avons sûrement besoin de plus d'agents des libérations conditionnelles. Pourquoi le gouvernement n'y voit-il pas? La Commission a besoin d'autres membres, bien entendu, mais il nous faut également d'autres agents des libérations conditionnelles, des gens qui iraient dans ces institutions, causeraient avec les prisonniers et décideraient s'ils peuvent retourner dans la société.

Au dire du député de Skeena (M. Howard), des indigènes ou d'anciens détenus ou d'anciens détenus libérés sur parole devraient faire partie de ce groupe spécial. Je n'y vois pas d'inconvénient; j'aimerais qu'un représentant des indigènes fasse partie de ce groupe et je serais bien heureux de faire confiance au ministre qui dit qu'il s'en occupera. Malheureusement, et je le dis en toute déférence, on ne saurait toujours croire les porte-parole du gouvernement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) nous a présenté tant de séries diverses de faits et de chiffres contradictoires, que notre confiance en lui laisse grandement à désirer. Cela me rappelle le jeune garçon qui avait des difficultés en calcul. L'institutrice lui dit: «Supposons que je fasse apparaître deux œufs ici et trois œufs là; combien cela ferait-il en tout?» Le garçonnet regarda l'institutrice et répondit: «Ma foi monsieur, je ne crois que vous en soyez capable.»

[M. Morgan.]

Je pourrais en dire autant du gouvernement. Je ne crois pas qu'il puisse faire honneur ou qu'il fasse honneur à ses promesses. J'aimerais que la loi reste telle qu'elle, qu'on laisse des gens intelligents et de bonne foi décider de ceux qui feront partie de la Commission. Au fond, je n'approuve pas l'amendement, mais je suis ambivalent à cet égard parce qu'il arrive si souvent au gouvernement de dire une chose et d'agir autrement. Néanmoins, si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) fait ce qu'il a promis cet après-midi, j'en serai heureux... si je puis croire ce que dit le gouvernement...

M. Horner (Crowfoot): Le pouvez-vous?

M. Morgan: C'est là la question et je ne suis pas sûr de la réponse. C'est pourquoi je serais peut-être porté à faire comme le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) et à opter pour un membre de la population autochtone. Je dis cela car je crois qu'il est affligeant de constater ce que les gens ont fait dans tous les domaines aux Indiens. Ils ne se le sont pas fait eux-mêmes; nous sommes coupables de la situation qui existe. Ils sont victimes de leur environnement et nous en sommes entièrement responsables.

Je regarde de l'autre côté, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et lui dit: ce que vous avez fait est moche. Il est grand temps que nous utilisions les aptitudes et les compétences de la population autochtone, et pourtant qu'en faisons-nous? Le gouvernement a le pouvoir d'aider les Indiens mais jusqu'ici, il ne l'a pas fait. Il adopte l'attitude suivante: laissez-les en prison, laissez-les pourrir. C'est ce qui se passe.

M. Horner (Crowfoot): Vingt-cinq pour cent.

M. Morgan: Le député de Skeena proposait qu'une personne bénéficiant d'une libération conditionnelle fasse partie des membres spéciaux de la Commission. Je ne crois pas que cela soit la bonne solution. A mon avis, il faudrait qu'il y ait une personne qui n'est plus sous libération conditionnelle, qui n'est plus sujette à la sanction et à l'onction des autorités pénales. Elle devrait jouir d'une entière liberté de parole et de pensée.

Je parlais l'autre jour à un jeune homme qui était en libération conditionnelle pour la journée. Il avait été jugé coupable d'une infraction relative aux drogues—leur possession—et avait été condamné à quelques mois de prison. Le juge l'a recommandé pour une libération conditionnelle de jour immédiatement, mais il a fallu à peu près deux mois pour organiser cette libération. C'est cela la bureaucratie, je suppose. Il est très intéressé par la société John Howard et s'efforce d'aider les gens qui connaissent les mêmes problèmes que lui. C'est un diplômé universitaire, un jeune homme très intelligent. C'est vrai qu'il s'est trouvé dans le pétrin, mais il n'est pas le premier à le faire et ce ne sera pas non plus le dernier. C'est à des gens comme lui que l'on devrait donner la chance d'aider les autres d'une façon ou d'une autre. Il connaît le problème. Il a été, comme on le dirait, je suppose, associé aux mauvais éléments, bien que je n'aime pas beaucoup les comparaisons.

Mon collègue du Yukon (M. Nielsen) a déclaré que nous n'avons pas besoin de l'aide d'experts. Peut-être a-t-il raison, peut-être certaines personnes manquent-elles d'expérience pertinente, mais je n'ai pas la profonde conviction, si je puis m'exprimer ainsi, de dire que les experts ont toujours tort. S'il y a un mélange heureux des deux qualités, nous devrions atteindre le but que nous visons. Encore une fois, je dis au solliciteur général que le bill aurait sûrement dû être plus complet et qu'il ne devrait pas venir à la Chambre brandir un document miracle,